



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Olivier Véran

Ministre des Solidarités et de la Santé

Frédérique Vidal

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 juillet 2021

Publication de l'arrêté portant ouverture des postes aux étudiants de 3ème cycle des études médicales par spécialité et par centre hospitalier universitaire pour l'année universitaire 2021/2022 avec un soutien renforcé à des spécialités prioritaires en termes de démographie médicale et de santé publique

L'arrêté du 19 juillet 2021 fixant au titre de l'année universitaire 2021-2022 le nombre d'étudiants susceptibles d'être affectés à l'issue des épreuves classantes nationales en médecine, par spécialité et par centre hospitalier universitaire a été publié au journal officiel le 21 juillet 2021.

A l'issue des épreuves classantes nationales, le nombre de poste à ouvrir pour l'année universitaire 2021/2022 est de 8 791 soit une augmentation de 215 postes (2,5% par rapport à 2020). Les travaux menés par l'Observatoire national de la démographie des professionnels de santé (ONDPS), en lien avec l'ensemble des acteurs (agences régionales de santé, universités, représentants étudiants, syndicats et ordres professionnels...) ont permis de proposer une répartition de ces postes pour répondre aux enjeux de démographie médicale et des priorités de santé publique portées par le Gouvernement.

Le Gouvernement augmente donc de façon significative le nombre de postes pour les soins critiques avec 37 postes supplémentaires (+ 16 en anesthésie réanimation et + 21 en médecine intensive réanimation) et pour la médecine générale avec 85 postes supplémentaires au-delà des variations sur la majorité des disciplines médicales et chirurgicales due à l'augmentation globale du nombre d'étudiants admis en 3ème cycle.

Le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran et la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal s'étaient engagés à poursuivre l'augmentation des postes de médecine générale dans le cadre de la stratégie Ma Santé 2022 et du renforcement de la présence médicale dans les territoires, toujours au plus proche des patients. Après 18 mois de crise sanitaire sans précédent, le Gouvernement soutient tout particulièrement les soins critiques au travers ces ouvertures de postes aux étudiants de 3ème cycle. Enfin, à la veille des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie souhaitées par le Président de la République, l'augmentation des postes en psychiatrie permettra de soutenir cette spécialité et d'en favoriser l'attractivité auprès des étudiants en médecine.

« Depuis 18 mois je rencontre des internes en médecine lors de chacun de mes déplacements liés à la crise sanitaire dans les services de médecine et de réanimation prenant en charge des patients atteints de la COVID 19. Je m'étais engagé à soutenir tout particulièrement les disciplines de soins critiques. Avec une augmentation de 21 postes en MIR et 16 postes en MAR, c'est la hausse la plus significative intervenue ces dernières années » a déclaré Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

« L'augmentation du nombre de médecins est une nécessité pour le pays et les réformes en cours y contribuent plus que jamais. Renforcer la présence médicale au plus proche des patients est un défi que nous devons impérativement relever. C'est notamment pour atteindre cet objectif que nous nous engageons à diversifier les terrains de stage dans tous les territoires avec un encadrement aux compétences reconnues. » a déclaré Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Contacts presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé

01 40 56 60 60

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)